



Envoyé en préfecture le 07/05/2024

Reçu en préfecture le 07/05/2024

Publié le 07/05/2024

ID : 059-215903832-20240503-DC_2024_027-AU

République Française
Département du Nord

Ville de Marly

Service : Etat Civil
JNV/CB/LL
N° DC-2024-0027

DÉCISION DU MAIRE

Objet : achat d'une concession au cimetière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu, la délibération n° 22-51 du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Monsieur LINGARD André et Madame LINGARD née VANDENELSKEN Edith tendant à obtenir une concession dans le cimetière St Jacques,

DECIDE

D'accorder l'achat d'une concession au cimetière communal portant le n° 3413 à Monsieur LINGARD André et Madame LINGARD née VANDENELSKEN Edith domiciliés à Marly (Nord) – 3 rue du Hainaut – Appartement 32.

Cette concession est accordée à compter du 03 mai 2024 pour une durée de trente ans, d'une superficie de 2,75 m², d'un montant de DEUX CENT EUROS.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 03 mai 2024

Pour Le Maire,
L'adjointe déléguée



Isabelle DUPONT

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le 07/05/2024
et de la publication le 07/05/2024